

Saint-Martin-d'Hères, le 13 février 2026

**Direction générale déléguée Formation**  
Université Grenoble Alpes  
CS 40700  
38058 Grenoble cedex 9 - France

Mesdames, Messieurs les membres de la  
Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire de l'Université Grenoble Alpes

Chrono : PCAc/DGDF/CFVU/Convocation\_04//25-26  
Affaire suivie par : Pôle assistance - C. Boyer Morin  
+33 (0)4 76 18 79 95  
dgdform-assistance@univ-grenoble-alpes.fr

**CONVOCATION**  
**À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES**

---

Je vous prie de bien vouloir participer à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) qui aura lieu le :

**Jeudi 26 février 2026 à 14h**

*Amphithéâtre 6 de la galerie des amphis  
Bâtiment Pierre Mendès France  
640, rue des Universités  
38400 Saint-Martin-d'Hères*

L'ordre du jour est le suivant :

**Points d'information**

- **Calendrier campagne d'accréditation 2026**
- **Information renouvellement collège des usagers**
- **Frais d'inscription l'INP-UGA**
- **Nouvelle CSPM**

**Points soumis à vote**

1. **Approbation des relevés de décisions des séances de la CFVU du 16 octobre et du 27 novembre 2025**
2. **Avis concernant le calendrier pédagogique et les bornes de l'année universitaire 2026-2027**

3. **Approbation concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2026-2027**
4. **Avis concernant les tarifs des droits spécifiques en formation initiale et les frais de formation en formation continue, de l'offre de formation accréditée**
5. **Approbation des tarifs des droits spécifiques en formation initiale et des frais de formation en formation continue, de l'offre de formation non accréditée**
6. **Questions diverses**

Si vous ne pouvez pas être présent, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Si un étudiant titulaire ne peut pas être présent, il est prié d'en informer son suppléant afin que ce dernier puisse assister à la séance en son absence.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Le Président du Conseil académique  
de l'Université Grenoble Alpes

